

COMITÉ DE PARENTS*Procès-verbal de la séance tenue le 16 octobre 2006*

Représentant(e)s		Paul-Chagnon	Magalie Boileau (S)
Adrien-Gamache		Paul-de-Maricourt	Nadine Dodeman
André-Laurendeau	Carmen Poulin	Pierre Brosseau	Louise Gervais
Antoine-Brossard	Marie-Èlène L'Espérance	Pierre-D'Iberville	
Armand -Racicot	Isabelle Bégin	Pierre-Laporte	
Bel-Essor		Plein-Soleil	Bruno Hivert
Bourgeois-Champagnat	Pascal Dominic Delambre	Préville	Louis-Richard Bertrand
Carillon	Emmanuelle Longpré	Rabeau	Geneviève Roy
Charles-Bruneau	Mario Lévesque	Sainte-Claire (Brossard)	
Charles-Le Moyne		Sainte-Claire (Longueuil)	Monique Bastien
Christ-Roi		Saint-Jean-Baptiste	Michel Parent
Curé-Lequin		Saint-Joseph	Nelson Langlais
D'Iberville		Saint-Jude	
De La Mosaïque	Eric Marleau	Saint_Laurent	Marc Van Oondt (S)
De Maricourt	Marc Ducharme	Saint-Romain	André Desjardins
De Normandie	Sophie Brousseau	Samuel-de Champlain(Brossard)	Thanh Trinh-Quang
Des Milles Fleurs	Michel Rocheleau	Samuel-de Champlain (Longueuil)	Michel Parent
Des Quatre-Saisons	Gilles Larouche	Secondaire Participative L'Agora	Réjean Faubert (S)
Des-Quatre-Vents	Marie-Josée Lapierre	Tourterelle	Lucie Michaud (S)
Des Saints-Anges	Jacques Bélair (S)	Comité EHDA	Carmen Poulin
Du Jardin-Bienville	Guillaume Désilets		
Du Tournesol	Marc Bisson		
Félix-Leclerc		Substituts	
Gaétan-Boucher	Serge Gélinas	De Maricourt	Louise Hébert
Gentilly	Guy Drouin	Joseph-de-Sérigny	Michel Picard
Georges-Étienne Cartier	Manon D'Astous		
Georges-P.-Vanier	Lise Kanash (S)		
Gérard-Fillon	Claude Carrière		
Guillaume-Vignal	Steve Bernier	Participants	
Hélène-de-Champlain		Monique Guillet	
Hubert-Perron		Chantal Laforêt	
Internationale de GFP	Stéphanie Briand	Louis Gendron	
Internationale St-Edmond	Normand G. Gravel		
Jacques-Ouellette			
Jacques-Rousseau	Linda Bossé	Secrétaire administrative	Sylvie Picard
Jean-de-Lalande	Dominique Vaillancourt		
Joseph-de-Sérigny	Cheikh Faye		
Lajeunesse			
Laurent-Benoît	Simon Poulin		
Le Déclit	Marie-France Lamarche (S)		
Les Petits-Castors			
Lionel-Groulx	Monique Bureau		
Marie-Victorin (Brossard)	Marie-Èlène L'Espérance		
Marie-Victorin (Longueuil)	Julie Touzin		
Maurice-L.-Duplessis			
Mgr-A.-M.-Parent	Hélène St-Jean		
Monseigneur-Forget	Amélie Chesnay		
Notre-Dame			

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Monique Bastien préside la rencontre. Le quorum étant constaté, elle souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 20. Elle demande aux membres de vérifier la liste des représentants afin de s'assurer que les coordonnées sont exactes; elle souligne que le procès-verbal de la rencontre du 2 octobre 2006 sera remis lors de la prochaine réunion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Normand G. Gravel que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec modification

Résolution numéro CP-710-10-16

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour adopté est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public
4. Mot du président
5. Parole à la direction générale

AFFAIRES NOUVELLES

6. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des écoles et actes d'établissement (document déposé sur place)
7. Capacité d'accueil (document déposé sur place)
8. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements CSMV pour l'année scolaire 2006-2007 (document déposé sur place)
9. Répartition des services éducatifs dans les écoles 2007-2008 et localisation des classes spécialisées au primaire

AFFAIRES INTERNES

10. Adoption du calendrier révisé des réunions pour l'année 2006-2007
11. Adoption du procès-verbal du 12 juin 2006
12. Parole aux parents commissaires
13. Parole aux membres
14. Frais de déplacement
15. Présence d'un parents EHDAA sur les CE
16. Parole au représentant ÉHDAA
17. Levée de l'assemblée ou ajournement

3. PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention

4. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Monique Bastien tient, au nom de tous, à remercier madame Linda Bossé ainsi que les membres de l'exécutif pour l'excellence du travail accompli.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Monique Guillet, au nom des membres de la Direction générale, remercie aussi madame Linda Bossé car tous sont conscients du travail accompli sous son aile. Elle souhaite la bienvenue à madame Monique Bastien ainsi qu'à tous les membres. Elle souligne que des formations sur le fonctionnement d'un conseil d'établissement et la politique de reddition de compte seront offertes au cours de l'année. Elle rappelle qu'il y aura une présentation pour les présidents de CE et les directions d'établissement sur les orientations en vue du plan d'organisation scolaire mercredi à l'école André Laurendeau.

- Suite à la demande formulée, le document sera remis à tous les membres du comité de parents; madame Guillet informera la présidente si les représentants au comité de parents peuvent assister eux aussi à la présentation.

Le document pochette déposé à l'entrée est une belle illustration des services à la CSMV; il y manque le comité de parents, c'est un document à bâtir avec des membres du comité de parents.

Monsieur François Houde, secrétaire général, quitte la CSMV mais demeure disponible comme consultant, sa remplaçante entrera en fonction le 23 octobre.

Quelques membres dont monsieur Marc Bisson de l'école Tournesol soulignent ne pas avoir reçu la convocation pour les deux dernières rencontres.

AFFAIRES NOUVELLES

Madame Monique Bastien suggère de passer immédiatement au point 9

Répartition des services éducatifs dans les écoles 2007-2008 et localisation des classes spécialisées au primaire

Monsieur Louis Gendron souligne que le document remis mentionne les services disponibles en 2006-2007 reconduits pour 2007-2008 si une résolution a été faite par le conseil d'établissement. Chaque école doit définir si elle offrira ces services l'an prochain. Les projets d'enrichissement école relèvent du CE car ce n'est qu'un aménagement du régime pédagogique en respectant l'ensemble des matières.

Madame Marie-Èlène L'Espérance mentionne que l'image actuelle de l'école Antoine-Brossard n'est pas exacte puisque MédiaTIC est offert en sec 4 et 5.

6. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des écoles et actes d'établissement

Madame Chantal Laforêt explique que les trois documents remis séance tenante sont reliés à la politique d'inscription des élèves.

Le plan triennal 2007 à 2010 démontre en page 7 les bâtiments loués ou en vente.

En page 3, on retrouve l'Ecole régionale qui sera construite à partir du Tremplin (pavillon de l'école D'Iberville). Il reste, selon madame Laforêt, à définir si tous les élèves de Notre-Dame pourront être transférés à l'Ecole Régionale; c'est la raison pour laquelle l'école Notre-Dame est toujours inscrite en page 7.

7. Capacité d'accueil

Madame Chantal Laforêt souligne que ce document indique la capacité d'accueil de chaque école en prévision de la rentrée 2007-2008, bureaux administratifs non inclus. Les locaux de service reconnus sont une salle du personnel, une bibliothèque et un local pour le service de garde (équivalents à une classe). Des locaux polyvalents sont attribués selon le nombre d'élèves.

Madame Laforêt explique quelques détails et répond aux questionnements.

8. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la CSMV pour l'année 2006-2007

Madame Chantal Laforêt mentionne que le document représente la politique en vigueur depuis 1999. Une seule modification d'ordre d'interprétation page 6, article 11... Chaque année, la CSMV doit transférer des élèves : l'an dernier, 184 élèves ont été transféré; cette année, il y en aura 207 donc moins de 1%.

Les dates importantes sont le 1^{er} mai et le 1^{er} août. La modification apportée veut éviter de déplacer un ancien élève au détriment d'un nouveau et est conforme à l'ensemble de la politique.

Madame Laforêt répond aux questionnements soulevés concernant entre autre l'école Tournesol.

Madame Hélène St-Jean de Mgr-Parent mentionne qu'il est difficile de trouver une politique juste et équitable, il ne faut pas seulement penser aux enfants mais aussi aux familles... des enfants d'une même famille se font séparer... la politique n'autorise pas le jeune de demeurer dans son école d'accueil, il fera donc 3 écoles en trois ans!

Monsieur Claude Carrière questionne les critères d'inscription de l'école Félix-Leclerc (page 10) la fratrie n'est pas mentionnée ainsi que la provenance des élèves des différentes municipalités. **Ces chiffres nous seront remis.** Madame Laforêt mentionne que dans ce cas-ci, les jeunes doivent passer des tests donc la fratrie ne s'applique pas.

Monsieur Marc Ducharme de l'école De Maricourt questionne le point 2 page 6. La CSMV privilégie la fratrie quand c'est possible, le transfert de 2 enfants demeure possible.

9. Répartition des services éducatifs dans les écoles 2007-2008 et localisation des classes spécialisées au primaire

Ce point a déjà été discuté.

AFFAIRES INTERNES

10. Adoption du calendrier révisé des réunions pour l'année 2006-2007

Madame Monique Bastien mentionne qu'en raison du congé de Pâques, la rencontre prévue le 9 avril 2007 est devancée au 2 avril 2007.

CP- 711-10-16

Madame Marie-Elène L'Espérance propose l'adoption du calendrier des réunions proposé.

Adopté unanimement

11. Adoption du procès-verbal du 12 juin 2006

L'adoption du procès-verbal du 12 juin 2006 est proposée par monsieur Pascal Dominic Delambre avec les corrections mentionnées : la date de l'assemblée générale du comité EHDAA a été changée pour le 25 octobre 2006; le congrès de l'AQETA a eu lieu à Montréal.

CP- 712-10-16

Adopté unanimement

12. Parole aux parents commissaires

Messieurs Michel Parent et Normand G. Gravel soulignent les sujets discutés par le conseil des commissaires (résumé des rencontres des mois d'août et septembre remis)

Ils soulignent certains dossiers :

- L'étalement sur trois ans de la taxe scolaire sera permis
- Proclamation « refus de la misère »
- Politique d'achat modifiée : les campagnes de financement seront sous la juridiction des directions et n'auront plus à être autorisées par le Conseil des commissaires.
- Plan d'organisation scolaire : pourquoi les représentants au comité de parents n'ont pas été invité?
- Il y a eu conférence de presse avec le Ministre Fournier pour l'école régionale.
- Les cartables des représentants ne sont assurément pas à jour.

➤ Questionnement sur les contrats des concessionnaires de cafétéria qui doivent être autorisés par le Conseil des commissaires, cela relève de la compétence des CE mais les contrats de plus d'un an doivent être approuvés par le Conseil. C'est à suivre.

- Protocole d'entente : la Ville de Longueuil devra négocier avec chaque conseil d'établissement avec un cadre de gestion. Il y aura consultation durant l'année.
- Le procès-verbal de la rencontre du 2 octobre sera disponible lors de la prochaine rencontre.

Questionnement concernant les frais de déplacement des représentants au comité de parents des écoles secondaires pour calculer le remboursement à partir de l'école primaire de leur lieu de résidence et non de l'école qu'ils représentent. Il faudrait voir cas par cas : l'école la plus près de chez vous tout en étant la plus loin de la CSMV. La décision sera prise en exécutif.

Le remboursement des frais de gardiennage est fixé à 15\$ par rencontre sur présentation de reçus. Les substituts reçoivent le remboursement pour leur frais de déplacement et de gardiennage en l'absence du représentant.

- Le document sur la régie interne seront envoyés par courriel.
- Le document signé par les représentants pour usage personnel remis à la CSMV n'est pas une autorisation de divulgation des infos, les représentants devraient s'organiser avec la direction pour qu'elle leur transmette le message au lieu de donner les coordonnées personnelles.

14. Parole aux représentants de l'ACPM

Monsieur Michel Parent souligne qu'il n'y a pas encore eu de rencontre.

15. Parole au représentant EHDAA

Monsieur Steve Bernier, président du comité EHDAA, explique le mandat du comité EHDAA. Il souligne que ce comité représente 17.8% de la clientèle de la CSMV et que les parents de ces élèves ne sont pas ou très peu représentés au CE. Suite à une initiative de la CSDM, une demande de modification à la Loi a été faite, afin de favoriser la participation des parents EHDAA au sein des conseils d'établissement en leur donnant une place prépondérante en cas d'élection; il demande le soutien du comité de parents.

Plusieurs points de vue sont émis, il est suggéré d'en parler dans chacun de nos CE et d'en rediscuter lors de la prochaine réunion.

Madame Carmen Poulin mentionne que dans un CE, on représente tout le monde, un membre du comité EHDAA est plus au courant des tenants et aboutissants de certains dossiers.

- l'assemblée générale aura lieu le 25 octobre prochain

16. Varia

Monsieur Serge Gélinas souligne qu'avoir le droit de vote c'est exercer le pouvoir; participer sans droit de vote c'est regarder le pouvoir!

17. Correspondance

Aucune mention.

18. Parole au public

Aucune intervention

19. Levée de l'assemblée

Monsieur Normand G. Gravel propose la levée de l'assemblée à 22 h 00. **Adopté à l'unanimité**

CP-713- 10-16

Madame Monique Bastien
Présidente

Sylvie Picard
Secrétaire administrative